

Chapitre 2

Vision pour la façade

Contexte

L'élaboration d'une vision de l'État pour la façade maritime Sud Atlantique découle de la volonté des États membres de l'Union européenne exprimée il y a une dizaine d'années, de promouvoir une politique maritime intégrée. Il s'agit de passer d'une logique de politiques sectorielles à une vision globale qui appréhende l'ensemble des thématiques liées à la mer et au littoral.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral adoptée en avril 2017 reprend cette approche en souhaitant « agir pour la mer et le littoral au service de la croissance verte et bleue, renforcer la politique maritime de la France, consolider l'action dans la durée ». L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de définir et mettre en œuvre à l'horizon 2030 un projet de développement global pour notre façade maritime.

Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et ils doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

Les pouvoirs publics ont concentré jusqu'à présent leurs réflexions sur le bon état écologique du milieu marin et les moyens de parvenir à son atteinte, son maintien ou sa restauration.

L'élaboration de la stratégie de façade maritime consiste à élargir l'horizon de la démarche, en assurant une planification des espaces maritimes. Cette planification, qui inclut la frange littorale et les risques côtiers afférents, est porteuse de synergies entre les différentes activités de la façade maritime. Elle intègre notamment les zones nécessaires aux activités de défense et plus particulièrement celles liées aux essais.

La stratégie de façade maritime est un document révisable tous les 6 ans. Mais l'ambition qu'elle porte et son opposabilité juridique aux autres documents de planification imposent de se projeter à un horizon plus éloigné fixé à 2030.

Cette vision se décline à travers 3 axes majeurs de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.



©Laurent Mignaux / Terra

1 Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules.

Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.

La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.

Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture...

L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur

l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accroissement des risques liée au changement climatique.

2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.

La Nouvelle Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.

Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine – ostréiculture et pêche – représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue ; elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonnay-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

3 Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Mieux connaître la mer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA, ...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer ; la connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser.

Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

Maintenir des capacités de R&D pour l'adaptation des filiales historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la

conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade sud-atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.

Des métiers de la mer attractifs

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local.

En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.



Partie 2

Objectifs stratégiques Planification des espaces maritimes



Décrits à l’alinéa III. 2° de l’article R. 219-1-7 du code de l’environnement, les objectifs stratégiques « sont environnementaux, sociaux et économiques. Ils sont assortis de la définition et de la justification des conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages considérés et de l’identification, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par le document que par ceux issus d’autres processus. Ils font l’objet de représentations cartographiques ».

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux 32

Le chapitre 1 traite des objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux.

Chapitre 2 : Carte des vocations 40

Le chapitre 2 constitue la représentation cartographique des objectifs stratégiques.

Chapitre 1

Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux

Le diagnostic de la façade Sud-Atlantique a permis de faire émerger des enjeux aussi bien écologiques, physiques (risques littoraux) que thématiques, intéressant l'ensemble des filières maritimes. Sur cette base, la vision à l'horizon 2030 permet de dégager de grandes orientations stratégiques intégratrices à long terme pour l'avenir de notre façade maritime à cette échéance, organisées autour de 3 axes/piliers : un patrimoine littoral et marin d'exception, une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques et l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Afin d'atteindre cet avenir souhaité, des objectifs stratégiques et particuliers ont été fixés sur l'échelle de temps du DSF (6 ans): ils visent à préserver l'environnement ou à donner une impulsion à chacun des secteurs de l'économie maritime.

Quatorze objectifs stratégiques environnementaux ont été définis. Les objectifs stratégiques environnementaux sont précisés par des objectifs particuliers, lesquels sont accompagnés d'indicateurs et de cibles pour permettre leur mesure, leur évaluation et leur rapportage auprès des instances européennes.

Descripteur	Enjeux ciblés	Objectifs stratégiques environnementaux
D1 <i>La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.</i>	Habitats Benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
D2 <i>Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.</i>	Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
D3 <i>Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.</i>	Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
D4	Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs

<p>D5 L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.</p>	Eutrophisation	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
<p>D6 Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés</p>	Intégrité des fonds marins	9. Eviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
<p>D7 Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins</p>	Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
<p>D8 Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution</p>	Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
<p>D9 Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables</p>	Contaminants – aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
<p>D10 Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin</p>	Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
<p>D11 L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin</p>	Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

Annexes n°3 et n°5

 [Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés](#)

 [Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux](#)

26 objectifs stratégiques socio-économiques ont été définis. À chaque objectif stratégique socio-économique est associé des objectifs particuliers accompagnés d'indicateurs permettant leur mesure et leur évaluation.

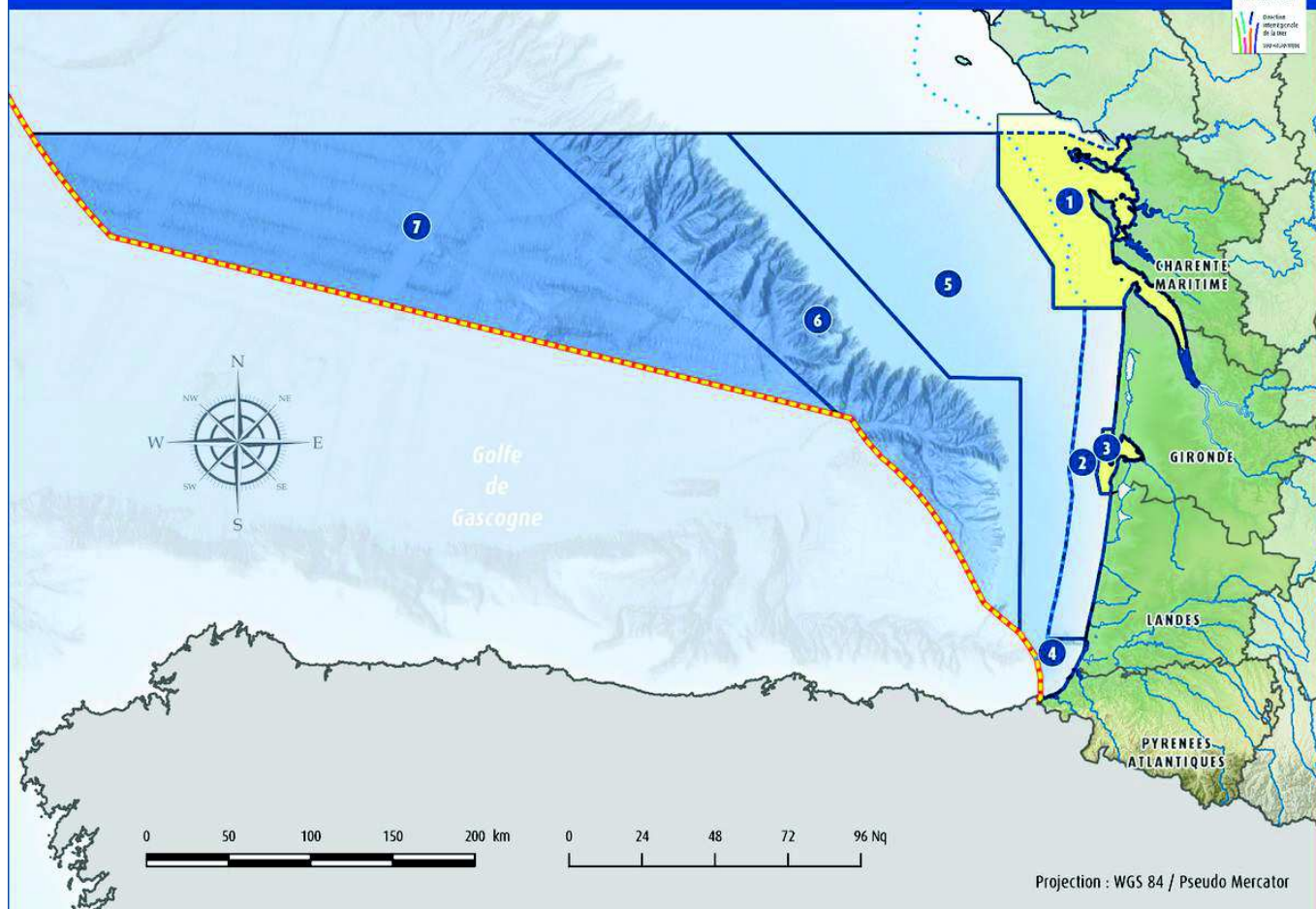
Thème/filière	Objectifs stratégiques socio-économiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins 2. Renforcer la dimension environnementale dans l'activité de pêche professionnelle
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole 2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes 3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports et réduire l'impact des transports de marchandises transitant par les ports
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée 2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marin 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients 2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
10. Sécurité et sûreté maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire et contenir les risques de pollution 2. Garantir des conditions de navigation sûres 3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs 2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation/attractivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer 2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer





Annexe 2

[Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés](#)

L'élaboration des objectifs stratégiques s'est faite en cohérence avec la vision proposée à l'horizon 2030. Le tableau ci-après précise la façon dont les objectifs sont rattachés à la vision.

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique



-  Identification des territoires maritimes et littoraux
-  Parcs naturels marins
-  Limite de la zone économique exclusive (200 Nq)
-  Limite des eaux territoriales (12 Nq)

Source : DIRM SA
 Fonds de carte : © BD CARTO (IGN), © EMOdnet
 Réalisation : DIRM SA / MCPPML
 Mai 2018

- 1 Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**
 Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
 Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon**
 Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.
- 4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton**
 Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance).
- 5 Le plateau continental**
 Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
 Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
 Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.